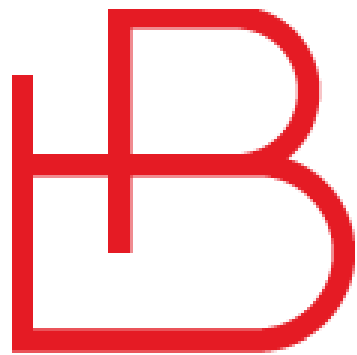




BOIVIN PAQUIN
PROULX HARNOIS

NOTAIRES

s.e.n.c.r.l.

LA PROTECTION DES ENTREPRISES AGRICOLES

Catherine Beaumier-Dupont, Notaire MBA
cbdupont@notarius.net
2026.02.20



BOIVIN PAQUIN
PROULX HARNOIS

NOTAIRES

s.e.n.c.r.l.

ORDRE DU JOUR

- ▶ 1. Présentation et introduction
- ▶ 2. Comment protéger son entreprise en cas de décès ou d'incapacité?
- ▶ 3. en cas de séparation?
- ▶ 4. en cas de conflit entre associés?
- ▶ 5. en cas de transfert de l'entreprise?
- ▶ 6. Période de questions

1. PRÉSENTATION ET INTRODUCTION

- ▶ Notaire depuis 2015;
- ▶ Spécialisée en droit agricole: acquisition et transfert d'entreprise, réorganisation corporative, financement, demandes d'autorisation à la CPTAQ, etc.;
- ▶ Chargée de cours à l'université de Sherbrooke dans le domaine des mutations de propriété et zonage agricole depuis 2020;
- ▶ Conférencière pour plusieurs organismes du domaine agricole (Arterre, Via Pôle, Agricultrices du Québec);
- ▶ Coordonnées:
- ▶ cbdupont@notarius.net
- ▶ 819 378-1234 poste 234

1. PRÉSENTATION ET INTRODUCTION

- ▶ But de la présentation d'aujourd'hui: Comment **protéger** son entreprise agricole lorsque se produisent divers évènements de la vie, tel une **séparation**, un **décès**, un **conflit entre actionnaires** ou lors du **transfert** de votre entreprise.
- ▶ Nous verrons que le travail de protection de votre entreprise se fait surtout en amont; c'est mieux de prévenir que de guérir.

2. Comment protéger son entreprise agricole en cas de décès ou d'inaptitude

- ▶ L'importance de bien préparer sa succession...
 - ▶ Identifier qui va nous succéder à notre décès ou en cas d'inaptitude;
 - ▶ Planifier le transfert de notre entreprise après notre décès, en minimisant les impacts fiscaux;
 - ▶ ATTENTION au désir d'être « égal » entre la relève et les autres enfants!
- ▶ Deux certitudes dans la vie: la mort et les impôts!
- ▶ Quel document peut nous aider à atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus?
 - ▶ Testament notarié

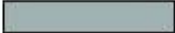
2. Comment protéger son entreprise agricole en cas de décès ou d'inaptitude

- ▶ Comment est-ce que le testament notarié me protège?
 - ▶ Identifie la personne qui sera responsable de gérer les biens de la succession, et donc l'entreprise agricole, pendant la période entre le décès et la remise des biens aux héritiers;
 - ▶ Identifie la ou les personnes qui hériteront de votre entreprise à votre décès et permet donc de distribuer vos biens selon votre volonté;
 - ▶ Si votre relève est trop jeune: permet de nommer un administrateur qui conservera l'entreprise en attendant que la relève soit en âge de s'en occuper;
 - ▶ Permet d'assurer le transfert de l'entreprise à la relève en minimisant les impacts fiscaux sur la succession (planification testamentaire avec un notaire et un fiscaliste).
- ▶ Qu'est-ce qui arrive si je décède sans testament?

2. Comment protéger son entreprise agricole en cas de décès ou d'incapacité

- Qu'est-ce qui arrive si je décède sans testament?

Lien avec le défunt

Enfants ou leurs représentants	Conjoint survivant	Père et mère ou l'un des deux	Frères et sœurs ou leurs représentants	Neveux et nièces
Tout				
2/3	1/3			
	Tout			
	2/3	1/3		
	2/3		1/3	
		Tout		
		1/2	1/2	
			Tout	
	2/3			1/3
		1/2		1/2
				Tout



Non-existence de personnes ayant pareil lien de parenté avec le défunt (ce qui laisse la place à d'autres successibles).



Exclusion de la succession de personnes ayant un tel lien de parenté avec le défunt du fait de l'existence de successibles plus proches.

2. Comment protéger son entreprise agricole en cas de décès ou d'inaptitude

- ▶ Qu'en est-il de l'inaptitude?
 - ▶ S'il vous arrive un accident ou une maladie qui fait en sorte que vous ne pouvez plus gérer votre entreprise, que se passe-t-il?
 - ▶ Aussi important que de prévoir sa succession, il faut également prévoir les cas d'inaptitude.
- ▶ Dans quel document vous pouvez planifier votre inaptitude?
 - ▶ Mandat de protection notarié.

2. Comment protéger son entreprise agricole en cas de décès ou d'inaptitude

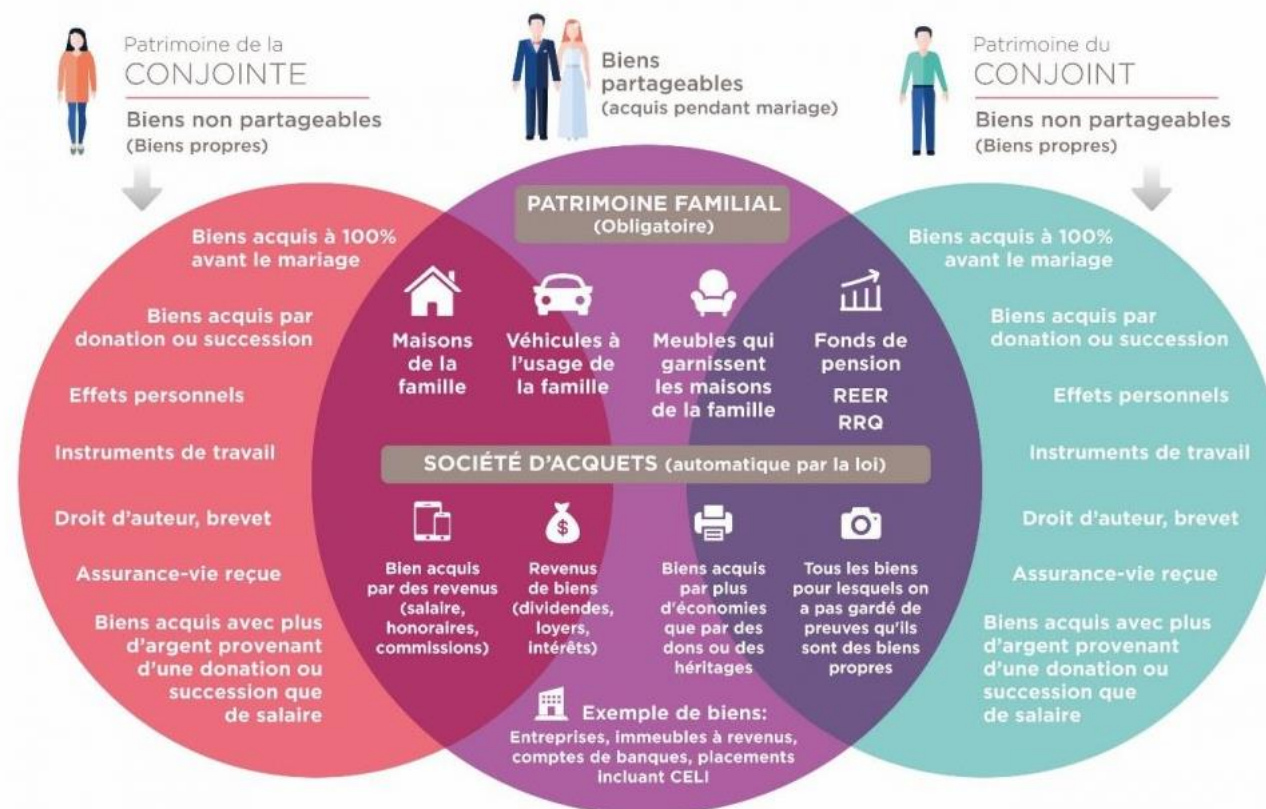
- ▶ L'inaptitude peut affecter votre entreprise. Le mandat de protection permettra de
 - ▶ Nommer un mandataire aux biens qui s'occupera de continuer à gérer votre entreprise comme vous le faisiez, afin qu'il n'y ait pas d'interruption des affaires.
 - ▶ Donner les pouvoirs nécessaires au mandataire aux biens afin de continuer à gérer et administrer l'entreprise mais aussi afin de mettre en place un plan de transfert ou afin de finaliser un plan de transfert en cours.
- ▶ Qu'est ce qui arrive si je deviens inapte et que je n'ai pas de mandat de protection?

3. Comment protéger son entreprise agricole en cas de séparation

- ▶ Aux termes du Code civil du Québec, une personne peut avoir les états civils suivants: célibataire, conjoint de fait en union parentale, marié/uni civilement, divorcé, veuf.
- ▶ Les conjoints de faits n'ont donc pas de statut légal au Québec, au sens du Code civil, sauf pour les conjoints de fait qui sont devenus ou deviendront parents à compter du 30 juin 2025.
- ▶ Les conjoints de faits sont reconnus par certaines lois particulières par contre.
- ▶ Quel est le risque pour mon entreprise si je me sépare?
 - ▶ Prestation compensatoire (conjoints en union parentale seulement);
 - ▶ Recours en enrichissement injustifié.
- ▶ Comment se protéger et protéger son entreprise?
 - ▶ Convention de vie commune;
 - ▶ Exclusion du régime d'union parentale ou modulation du régime selon vos besoins;
 - ▶ Rémunérer le travail du conjoint dans l'entreprise.

3. Comment protéger son entreprise agricole en cas de séparation

- Qu'en est-il si je suis marié OU si un de mes associés est marié?



3. Comment protéger son entreprise agricole en cas de séparation

- ▶ Importance du contrat de mariage autant pour vous que pour vos associés.
 - ▶ Sans contrat de mariage: Société d'acquêts;
 - ▶ Avec contrat de mariage: Choix du régime matrimonial et adaptations possibles.
- ▶ Comment protéger son entreprise?
 - ▶ Consulter un notaire avant de vous marier afin de choisir votre régime matrimonial (souvent, ce sera la séparation de biens afin que votre entreprise ne soit pas partageable dans le cas d'un divorce);
 - ▶ Inclure une clause à la convention entre actionnaires/ convention entre associés prévoyant que tout actionnaire/associé marié doit l'être sous le régime de la séparation de biens.

4. Comment protéger son entreprise agricole en cas de conflit entre associés

- ▶ L'importance de la convention entre actionnaires / convention entre associés.
- ▶ Pour être utile la convention doit être....
 - ▶ Adaptée à votre situation (attention aux formulaires et aux modèles);
 - ▶ Signée (un projet non signé ne sert à rien);
 - ▶ À jour (il faut la réviser régulièrement et aussi en cas de changements dans la situation de l'entreprise ou dans la situation personnelle d'un actionnaire/associé)
- ▶ Exemples de clauses pour régler une discorde:
 - ▶ Clause « shotgun »
 - ▶ Clause de médiation et/ou arbitrage
 - ▶ Clause d'évaluation des actions et de paiement

5. Comment protéger son entreprise agricole en cas de transfert d'entreprise

- ▶ Différent selon qu'on est dans un processus de transfert progressif à la relève ou si on vend notre entreprise au complet et on se retire.
- ▶ Transfert progressif: l'importance des écrits!
 - ▶ Si la relève est employée : contrat d'emploi
 - ▶ Si la relève est actionnaire ou associée: convention entre actionnaire ou convention entre associés
- ▶ Transfert à une valeur moindre que la JVM
 - ▶ Si vendu moins que la JVM ou donné en partie: convention de fidélité
- ▶ Dans tous les cas, la vente de votre entreprise = changement majeur de votre situation. On en profite pour réviser nos testaments et nos mandats de protection.

6. Période de question

